

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023**

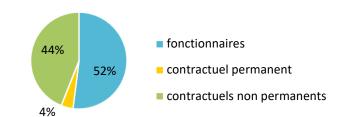


## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DECHY**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

## **Effectifs**

- 25 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
  - > 13 fonctionnaires
  - > 1 contractuel permanent
  - > 11 contractuels non permanents



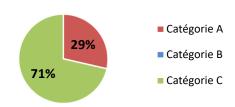
- Aucun contractuel permanent en CDI
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# — Caractéristiques des agents permanents

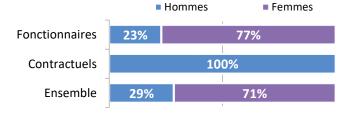
### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	100%	36%
Technique	8%		7%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	15%		14%
Police			
Incendie			
Animation	46%		43%
Total	100%	100%	100%

## Répartition des agents par catégorie



## Répartition par genre et par statut



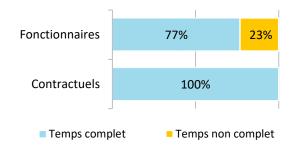
## Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	43%
Adjoints administratifs	21%
Attachés	14%
Assistants socio-éducatifs	14%
Adjoints techniques	7%

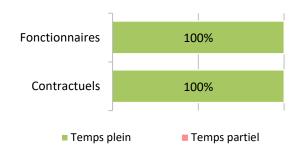
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

## Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

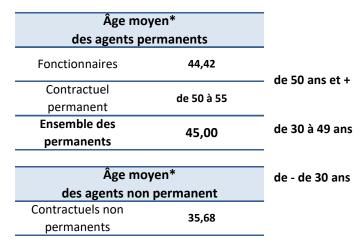


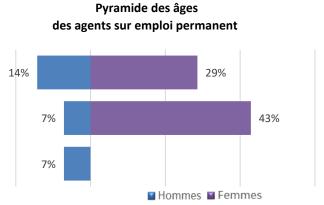
# Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	100%	
Médico-sociale	50%	
Administrative	25%	0%

# Pyramide des âges \_\_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans





\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# Léquivalent temps plein rémunéré

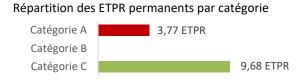
# 21,21 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 12,53 fonctionnaires

> 0,92 contractuel permanent

> 7,76 contractuels non permanents

38 602 heures travaillées rémunérées en 2023



# - Positions particulières

Aucune position particulière

## Mouvements

 En 2023, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
14 agents	14 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023						
Fonctionnaires	<b>→</b>	0,0%				
Contractuel	<b>→</b>	0,0%				
Ensemble	<b>→</b>	0,0%				

→ Aucun départ d'agent permanent en 2023

Aucune arrivée d'agent permanent en 2023

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

# Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- → Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 3 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

# - Budget et rémunérations

## → Les charges de personnel représentent 83,99 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 185 289 €	Charges de personnel*	995 531 €	$\Rightarrow$	Soit 83,99 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			413 875 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités	versées :		66 851 € 41 974 €		397 296 €

Primes et indemnités versées :  $66\ 851\ \cite{1FSE}$  :  $41\ 974\ \cite{1FSE}$  :  $0\ \ci$ 

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Catégorie B		Caté	gorie C
	<b>Titulaire</b>	Contractuel	<b>Titulaire</b>	Contractuel	<b>Titulaire</b>	Contractuel
Administrative	S	S			23 439 €	
Technique					S	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	S					
Police						
Incendie						
Animation					26 932 €	
Toutes filières	42 758 €	S			25 840 €	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# → La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,15 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	ainsi que
- Sur les remanerations :	_ Les prim
Fonctionnaires 16,36%	<b>□</b> Aucune
Contractuels sur emplois permanents 14,32%	Aucune
Ensemble 16,15%	<b>⇔</b> La c

- □ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

#### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

1102 01 01/1	3010111	a	90110 01	9								
Mantant annual	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes	5		Femmes			Hommes	
moyen par LIFK	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	5 188 €									S		
Catégorie B												
Catégorie C	1 462 €			3 808 €								

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### - Absences -

- En moyenne, 40,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2023

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	11,06%	0,00%	10,27%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,06%	0,00%	10,27%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	11,87%	0,00%	11,02%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 85,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

### Accidents du travail

## 1 seul accident du travail déclaré au total en 2023

 1 accident du travail pour 25 agents en position d'activité au 31 décembre 2023

# Prévention et risques professionnels

# → ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

#### FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

## **Handicap**

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

#### **→** DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

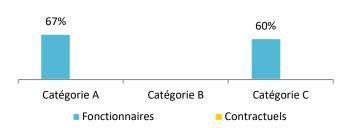
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

### **Formation**

→ En 2023, 57,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



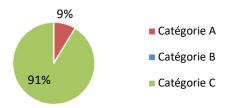
20 529 € ont été consacrés à la formation en 2023

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	48 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	47 %

92 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 6,6 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	30%
Autres organismes	70%

# Action sociale et protection sociale complémentaire

 $\Rightarrow$ 

- L'action sociale de la collectivité
  - Prestations servies directement par la collectivité
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## **Relations sociales**

Jours de grève

Comité Social Territorial

18 jours de grève recensés en 2023

3 réunions en 2023 dans la collectivité

# Précisions méthodologiques

## → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

#### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 1 novembre 2024